



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 4659

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'avenir du peuple Hmong. A quelques 10 000 km de Paris, se déroule un drame humain dans la jungle tropicale la plus inhospitalière qui soit. Il se situe au Nord-Laos, dans la zone montagneuse du Xieng-Khouang. Une communauté de montagnards d'ethnie Hmong - quelques centaines de personnes - est prise au piège, cernée dans une zone « spéciale » strictement interdite, y compris aux ONG, pourtant nombreuses au Laos. Seules les patrouilles de l'armée gouvernementale y accèdent, pourchassant sans trêve les rescapés en fuite. Le but avéré est leur extermination afin d'achever la « pacification du secteur ». Les chiffres de recensement établis méticuleusement par le chef du groupe donnent, dans leur crudité, la mesure de l'ampleur du génocide perpétré par le régime communiste en place à Vientiane. 8 172 en 1989, ils n'étaient plus que 4 014 en 2000 et 781 en 2004. Alors que la loi du 23 février 2005 a institué le Devoir de mémoire dans son article 1, les Hmongs, peuple de montagnards vivant au nord de la péninsule indochinoise, n'ont jamais failli à leur engagement après qu'ils se furent rangés aux côtés des Français dès le début de l'occupation japonaise en 1940. Jusqu'en 1954, ils participèrent aux combats du Nord-Tonkin contre les forces Viet-Minh. Depuis l'invasion des Khmers rouges, les quelques groupes des Hmong qui n'ont pu fuir sont poursuivis avec une haine inextinguible. Au Laos, l'intervention de la France est urgente, indispensable, tant au plan humanitaire qu'en raison d'un passé commun et d'une dette morale envers ceux que nous avons abandonnés à leur sort après Genève, sans même les informer de la fin des combats. Il lui demande de lui détailler le soutien du Gouvernement au peuple Hmong.

Texte de la réponse

La situation de la population Hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères et européennes, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande où un nombre important de Hmong ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des droits de la personne. Ce sujet ne manque pas d'être abordé à chaque rencontre de haut niveau, comme, par exemple, lors de l'entretien du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie avec le ministre laotien de la sécurité publique au début du mois de septembre. Pour sa part, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, à chaque fois, partie prenante des initiatives de l'Union européenne concernant la situation de la minorité Hmong. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question Hmong, ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4659

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5588

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6517